



COMMISSION ÉCONOMIQUE ET SOCIALE POUR L'ASIE ET LE PACIFIQUE

Soixante et unième session
12-18 mai 2005
Bangkok

**FAITS MAJEURS ET PRINCIPALES ACTIVITÉS AU NIVEAU RÉGIONAL:
GESTION DE LA MONDIALISATION**

(Point 3 b) de l'ordre du jour provisoire)

**PRINCIPALES QUESTIONS RELATIVES À LA GESTION
DE LA MONDIALISATION**

Note du secrétariat

RÉSUMÉ

Le présent document offre, à l'intention de la Commission, un compte rendu succinct des faits récents relatifs aux problèmes de la mondialisation et décrit dans leurs grandes lignes trois projets intersectoriels que le secrétariat met en œuvre pour une gestion efficace de la mondialisation.

Il dresse aussi le bilan des activités régionales engagées ou prévues par le secrétariat dans le cadre des sous-programmes suivants: commerce international et investissements; transports, facilitation et tourisme; environnement et développement durable et technologies de l'information, de la communication et de l'espace. Ces diverses activités visent à aider les États membres à gérer efficacement la mondialisation en élaborant et en exécutant des politiques leur permettant d'en saisir les possibilités tout en en minimisant les coûts inévitables.

Le document soumet à la Commission diverses questions dont certaines exigent une action à bref délai.

La Commission est invitée à examiner les principaux faits nouveaux, à se prononcer sur les questions exigeant une action à bref délai et à donner de nouvelles directives pour l'action future du secrétariat.

TABLE DES MATIÈRES

	<i>Page</i>
INTRODUCTION	1
I. GESTION DE LA MONDIALISATION: QUESTIONS INTERSECTORIELLES.....	2
A. Coordonner la facilitation du commerce, la facilitation des transports et l'application des TIC.....	2
B. Élargir l'accès aux marchés et renforcer la durabilité environnementale.....	3
C. Commerce électronique et développement des entreprises.....	3
II. GESTION DE LA MONDIALISATION: QUESTIONS SECTORIELLES	4
A. Commerce et investissement.....	4
B. Transports et tourisme	8
C. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace	11
D. Environnement et développement durable	13
III. QUESTIONS SOUMISES À L'EXAMEN DE LA COMMISSION.....	15
A. Questions soumises à un calendrier.....	15
B. Questions diverses	16

INTRODUCTION

1. Le terme «mondialisation» recouvre, d'une manière générale, un processus d'interdépendance croissante ou l'établissement de réseaux entre particuliers, entreprises, pays ou régions. L'apparition de ces réseaux est évidente dans le domaine économique avec l'augmentation des mouvements de marchandises, de services, de connaissances, d'idées, de capitaux et de personnes; dans le domaine politique avec les diverses formes d'intégration soutenues par l'État, et dans le domaine culturel, avec l'accroissement des communications et des occasions de voyage.

2. Les principaux ressorts de la phase de mondialisation actuelle sont l'abaissement des barrières au commerce et aux investissements, la diminution des coûts des transports, la baisse des coûts des technologies de l'information et le rôle croissant de l'Internet.

3. D'une manière générale, les pays ou régions de pays qui ont adopté des politiques de commerce et d'investissement tournées vers l'extérieur, amélioré leurs réseaux de transport et de communication et développé leur capital humain et institutionnel ont profité de cette conjoncture et ont vu leur taux de croissance économique grimper. Ceux qui n'ont pas adopté de telles mesures ou qui, pour des raisons de géographie, de topographie, de financement ou de capacité, se sont heurtés à des difficultés pour les appliquer n'ont pas bénéficié des mêmes avantages et courent le risque d'être dépassés ou marginalisés.

4. Parallèlement à la croissance économique associée à la mondialisation, divers problèmes surgissent qui doivent être traités au niveau sectoriel; citons parmi ceux-ci la dégradation de l'environnement, l'épuisement accéléré des ressources non renouvelables, la sécurité industrielle ou routière, la sûreté, la santé, le trafic des êtres humains et diverses questions liées à la gouvernance de l'Internet. L'un des enjeux pour la région est de trouver le moyen de poursuivre sa croissance économique sans compromettre sa durabilité environnementale. Une réorientation en direction d'une croissance économique écologiquement durable, la «croissance verte», harmonisant durabilité environnementale et croissance économique, s'impose de toute urgence.

5. En conséquence, dans l'action qu'il mène au service du Comité de la gestion de la mondialisation selon les instructions de la Commission, le secrétariat s'emploie surtout à aider les membres et membres associés à développer l'accès aux marchés de leurs produits et services par divers moyens: réalisation d'un système commercial multilatéral universel, ouvert, équitable, non discriminatoire, réglementé et prévisible tel qu'administré par l'Organisation mondiale du commerce (OMC); renforcement des capacités de l'offre de façon à profiter de l'accès aux marchés, notamment par la facilitation des échanges et la promotion et la facilitation des investissements; développement des capacités et de la compétitivité des entreprises, en particulier les petites et moyennes entreprises (PME); amélioration de l'accès aux marchés par le développement des réseaux de transport, d'information et de communication et des systèmes de chaîne logistique; et respect des normes, procédés et méthodes de production des marchés d'exportation. Le secrétariat veille, parallèlement, à ce que le développement se poursuive de façon durable en se préoccupant de questions telles que

l'environnement, la sécurité, la santé ainsi que le contenu de l'Internet et les réglementations s'y rapportant, questions qui s'imposent de plus en plus à l'attention ou gagnent en intensité à mesure que la croissance économique s'accélère.

6. S'il est généralement reconnu que l'on obtient de meilleurs résultats en traitant les questions propres à un secteur donné au moyen des politiques et instruments portant sur ce secteur particulier, il n'en reste pas moins nécessaire, pour bien gérer la mondialisation, de coordonner et d'intégrer les interventions sectorielles et de développer des réseaux. En effet, les pays ne seront pas en mesure de tirer complètement parti de tous les avantages de l'application d'un régime commercial tel qu'envisagé dans le cadre de l'OMC s'ils ne disposent pas de l'infrastructure appropriée en matière de commerce, de transport et de communication ou si les moyens de facilitation et les services requis n'ont pas été mis en place. De même, la participation à la mondialisation ne sera pas généralisée si les PME n'ont pas la capacité, la compétitivité ou les moyens voulus pour se conformer aux procédés et méthodes de production des marchés d'exportation.

7. Le secrétariat, faisant fond sur ses compétences multidisciplinaires, met en œuvre un certain nombre de projets intersectoriels pour encourager et aider les membres et membres associés à coordonner leurs approches de la gestion de la mondialisation.

8. La section I du présent document expose les grandes lignes de trois projets intersectoriels actuellement mis en œuvre par le secrétariat. La section II porte sur des activités sectorielles destinées à faciliter la gestion de la mondialisation ou la promotion de la coopération régionale. La section III attire l'attention de la Commission sur un certain nombre de questions découlant des travaux des sous-comités et soumises à un calendrier, qui doivent faire l'objet de décisions de sa part, ainsi que sur diverses autres questions qu'elle est appelée à examiner.

I. GESTION DE LA MONDIALISATION: QUESTIONS INTERSECTORIELLES

A. Coordonner la facilitation du commerce, la facilitation des transports et l'application des TIC

9. Le commerce et les transports internationaux jouent un rôle vital pour le développement économique des pays sans littoral et des pays de transit dans le contexte de la mondialisation. Ils sont, cependant, entravés par divers obstacles: procédures et documentations longues, complexes et fréquemment modifiées, exigences différentes selon les pays, inspections répétées, frais élevés, absence d'une réelle coordination interinstitutions et de coopération entre les ministères et les organismes s'occupant de la facilitation du commerce et des transports, chevauchements et contradictions entre les conventions relatives à la facilitation du commerce et des transports, et absence d'application effective des technologies de l'information et de la communication (TIC) à la facilitation du commerce et des transports. Un tel état de fait entraîne des coûts élevés dans les transactions commerciales et des retards dans les mouvements transfrontières des biens et des services.

10. Le Gouvernement néerlandais vient récemment d'approuver un projet relatif au renforcement des capacités institutionnelles pour la facilitation du commerce et des transports internationaux dans les pays sans littoral et de transit. Ce projet est mis en œuvre conjointement par les divisions de la CESAP chargées du commerce, des transports ainsi que des technologies de l'information, de la communication et de l'espace. Il comprend diverses activités: établissement ou renforcement des comités nationaux de facilitation du commerce et des transports; ateliers de formation portant sur le Cadre CESAP pour la facilitation du commerce et le modèle temps/coût-distance; compilation et analyse des accords sous-régionaux, multilatéraux et bilatéraux traitant de la facilitation du commerce et des transports internationaux; base de données en ligne sur les conditions de facilitation du commerce et des transports; directives sur l'utilisation des TIC dans les transports transfrontières; et réunions régionales pour la mise en commun des données d'expérience et l'examen des activités précitées.

B. Élargir l'accès aux marchés et renforcer la durabilité environnementale

11. À mesure que le commerce des biens et des services se développe dans la région de l'Asie et du Pacifique, il s'avère nécessaire d'assurer la cohérence des politiques environnementales et commerciales pour permettre d'élargir l'accès aux marchés tout en assurant la durabilité de l'environnement. Plusieurs difficultés surgissent, cependant, à savoir: a) perception insuffisante de la corrélation commerce-environnement; b) insuffisance des capacités et des ressources pour l'analyse des politiques et c) manque de coordination des politiques.

12. Le projet du Compte de l'ONU pour le développement sur le renforcement des capacités en matière de commerce et d'environnement vise à renforcer les capacités des États membres en développement à élaborer des politiques commerciales et environnementales cohérentes et propres à promouvoir la compétitivité commerciale, ainsi qu'à traiter efficacement les problèmes liés à l'environnement.

13. Ce projet, qui s'inscrit dans le cadre de la Déclaration ministérielle de Doha, doit donner aux décideurs les instruments nécessaires à l'adoption de politiques cohérentes permettant de maximaliser les avantages économiques et de réduire au minimum les pressions qu'imposent à l'environnement l'expansion et la libéralisation des échanges, tout en faisant face aux pressions que l'importation de produits de consommation non durables dans les pays en développement fait peser sur la durabilité environnementale; ce renforcement de la durabilité environnementale contribuera à la réalisation de la «croissance verte».

C. Commerce électronique et développement des entreprises

14. En ce qui concerne la facilitation du commerce et le développement des entreprises, il convient de remarquer que les pays en développement sont confrontés à trois difficultés principales – tout d'abord, les gouvernements et les entreprises, et notamment les PME, connaissent peu et

n'utilisent guère les instruments et les techniques de la facilitation du commerce et des TIC; ensuite, les capacités en matière d'analyse des politiques sont limitées et les mécanismes d'exécution insuffisants; enfin, la coordination des politiques pour les négociations sur la facilitation du commerce laisse à désirer.

15. Pour tenir compte de ces divers problèmes, la CESAP met en œuvre, en collaboration avec les quatre autres commissions régionales de l'ONU, un projet du Compte de l'ONU pour le développement prévoyant des partenariats interrégionaux pour promouvoir le commerce en tant que moteur de croissance par la gestion du savoir et les technologies de l'information et de la communication. Ce projet porte sur le renforcement des capacités dans le domaine de la facilitation du commerce et vise à renforcer la compétitivité internationale et les capacités de négociation des pays en développement par divers moyens: mise en commun des mécanismes et des meilleures pratiques de facilitation du commerce, renforcement de la participation des PME dans les chaînes logistiques mondiales, conception et application de politiques de facilitation du commerce aux niveaux national et régional, et utilisation de la gestion du savoir et des TIC dans la gestion des chaînes logistiques. La CESAP organisera une série d'ateliers sur le renforcement des capacités au cours des trois prochaines années.

16. Le secrétariat exécute aussi actuellement, en collaboration avec le Programme des Nations Unies pour le développement (PNUD) et le Gouvernement japonais, un projet sur la mise en place de services de développement de l'entreprise électronique à l'intention des PME dans certains pays de l'Association des nations de l'Asie du Sud-Est (ASEAN) et en Chine méridionale. Le projet vise à aider les PME à profiter des possibilités numériques, à faire connaître aux diverses parties intéressées, y compris aux décideurs, ce qu'est l'entreprise électronique et à élaborer des stratégies de développement de l'entreprise électronique. Un autre projet sur la promotion de l'entreprise électronique sera mis en œuvre en tant que projet pilote avec le soutien de la République de Corée; destiné à des femmes entrepreneurs il sera organisé par des cybercentres communautaires établis dans des coopératives et conçu pour développer chez les femmes l'esprit d'entreprise et les compétences en matière de TIC.

II. GESTION DE LA MONDIALISATION: QUESTIONS SECTORIELLES

A. Commerce et investissement

17. Si les membres et membres associés de la CESAP reconnaissent l'importance du système commercial multilatéral, on constate néanmoins que 24 pays en développement seulement sur 46 sont membres de l'OMC et que les négociations lancées dans le cadre du Programme de Doha pour le développement ne progressent que lentement. C'est pourquoi, le secrétariat aide les membres à améliorer leurs capacités de négociation, s'agissant du Programme, de l'adhésion à l'OMC et de la promotion d'accords commerciaux régionaux conformes aux principes et objectifs du système commercial multilatéral.

18. Le Programme d'assistance technique OMC/CESAP, qui est conçu pour faire mieux comprendre les questions relatives à l'OMC aux fonctionnaires des échelons moyens et supérieurs, continue d'être bien accueilli dans la région. Pour faire progresser les négociations commerciales multilatérales afférentes au Programme de Doha pour le développement et promouvoir l'adhésion des pays de la région à l'OMC, le secrétariat s'efforcera, en collaboration avec la Conférence des Nations Unies sur le commerce et le développement (CNUCED), l'OMC et d'autres partenaires mondiaux et régionaux, d'intensifier ses activités d'assistance technique et de renforcement des capacités portant sur l'OMC et le Programme. Il accordera une attention particulière aux questions relatives à l'accession à l'OMC et à la mise en œuvre des accords de l'OMC ainsi qu'à leurs incidences sur les stratégies de développement de différents groupes de pays défavorisés – pays sans littoral, pays insulaires en développement, pays les moins avancés et pays à économie en transition. À cette fin, il conclut actuellement un partenariat avec la Commission européenne en vue d'apporter une assistance technique portant sur les questions relatives à l'accession à l'OMC aux pays sans littoral parmi les moins avancés, et notamment au Bhoutan.

19. Un document d'information technique a été élaboré sur l'objectif 8 du Millénaire pour le développement, qui a pour thème, «Mettre en place un partenariat mondial pour le développement». Il traite des divers éléments d'un partenariat mondial renforcé pour le développement du commerce qui auraient une incidence sur la réduction de la pauvreté et permettraient à la région de devenir le pôle mondial de croissance d'ici à 2015. Dans cette optique, le Cycle de Doha permettrait une avancée notable en éliminant les distorsions mondiales frappant les produits à forte intensité de main-d'œuvre. Un meilleur accès de ces produits sur les marchés étrangers créerait de nouveaux emplois, ce qui permettrait aux pays en développement de la région de sortir de la pauvreté grâce au commerce. Par ailleurs, l'économie de service représentait un secteur clef, offrant un potentiel de création de richesses. La poursuite de la libéralisation dans ce secteur renforcerait la rentabilité de l'ensemble de l'économie et accroîtrait la compétitivité des exportations. Un certain nombre de pays de la région avaient déjà fait un immense pas en avant en passant d'une économie axée sur les ressources à une économie à fort contenu de connaissances, et ils se plaçaient maintenant en tête de l'économie mondiale. Les perspectives étaient bonnes pour que la région devienne la clef de voûte d'un partenariat mondial renforcé d'ici à 2015.

20. Certains des pays les moins avancés de la région se préoccupent particulièrement des répercussions de l'élimination progressive du contingentement des textiles et vêtements. Le secrétariat s'emploiera à renforcer les activités de recherche et d'analyse des politiques à l'échelon national afin de faciliter la prise de décisions.

21. Parmi les faits nouveaux importants intervenus dans la région figure la conclusion de la troisième série de concessions tarifaires s'inscrivant dans le cadre de l'Accord de Bangkok, dont la CESAP assure le secrétariat. Pendant que les pays membres consolident les listes de concessions des troisième et deuxième séries, une étude préliminaire du secrétariat relève que le nombre d'articles faisant l'objet de concessions générales est passé de 1 721 à 4 279 (et de 112 à 609 pour les

concessions spéciales accordées aux pays les moins avancés), et que la marge moyenne de préférence pour les articles visés a augmenté de 5,2 % (26,6 % dans le cas des concessions spéciales accordées aux pays les moins avancés). La première session du Conseil ministériel de l'Accord est provisoirement prévue pour septembre ou octobre 2005.

22. S'agissant des pays de l'Asie centrale et du Caucase, le projet du Compte des Nations Unies pour le développement sur le renforcement des capacités des États membres de la CESAP pour le gestion de la mondialisation arrivera à son terme en 2005. Au nombre des activités encore à venir figure la Conférence internationale de haut niveau sur le renforcement de la coopération régionale pour la gestion de la mondialisation, qui doit se tenir à Moscou en septembre 2005 et qui portera sur des questions intersectorielles parmi lesquelles les politiques et stratégies de gestion macro-économique, la politique commerciale et la facilitation du commerce et la promotion et la facilitation des investissements sous l'angle de la gestion de la mondialisation dans les pays intéressés.

23. Avec la baisse continue des tarifs douaniers, il est de plus en plus important de traiter dans une perspective globale les questions de facilitation du commerce notamment le financement du commerce, le commerce électronique et l'harmonisation des procédures commerciales. Le Cadre de la CESAP pour la facilitation du commerce a été élaboré pour servir de moyen prioritaire d'évaluation, et il a déjà été expérimenté dans certains pays de l'Asie Centrale en 2004. De plus, la CESAP a mis au point, en coopération avec le Centre CNUCED/OMC du commerce international, un matériel de formation relatif à l'infrastructure de financement du commerce qui est destiné aux pays les moins avancés et aux pays à économie en transition.

24. Pour favoriser l'établissement de cadres juridiques applicables aux transactions électroniques et lever ainsi d'importants obstacles à l'expansion générale du commerce électronique, le secrétariat a élaboré en 2004 un plan régional de renforcement des capacités portant sur le développement harmonisé des systèmes juridiques régissant le commerce électronique dans la région, plan qui a reçu le ferme soutien d'un grand nombre d'experts et de fonctionnaires des gouvernements.

25. Le lancement du Réseau Asie-Pacifique de recherche et de formation commerciales (ARTNeT) en octobre 2004 constitue un événement important, car le Réseau contribuera à renforcer notablement les capacités nationales et régionales de recherche commerciale dans les pays de la région. Il facilitera l'élaboration des politiques commerciales en offrant une base économique solide pour la prise de décisions. En 2005, ses activités régionales de recherche porteront sur l'identification et le calcul des coûts associés à certaines mesures de facilitation du commerce faisant l'objet des articles V, VIII et X de l'Accord général sur les tarifs douaniers et le commerce. Le programme de recherche d'ARTNeT comprend aussi une étude régionale sur la libéralisation du commerce des produits agricoles ainsi que diverses recherches sur le mode 4 de l'Accord général sur le commerce des services (libéralisation du commerce) et d'autres questions pertinentes relevant des négociations en cours sous l'égide de l'OMC dans le contexte du cycle de Doha¹.

¹ Pour plus d'informations, voir <<http://www.unescap.org/tid/artnet.asp>>.

26. À mesure que la mondialisation progresse ou perçoit de plus en plus la nécessité pour la région de mieux diffuser l'information sur le commerce et les investissements, d'établir des réseaux et de gérer les connaissances afin de stimuler le développement au niveau local et de réduire la pauvreté. Des consultations fréquentes et approfondies entre les organismes des secteurs public et privé sur les enjeux des négociations commerciales profiteraient aux deux parties en favorisant la création d'un environnement commercial plus propice. Une attention particulière devrait aller, avant et pendant les négociations, au point de vue du monde des affaires et aux questions qui l'intéressent ou qui le préoccupent particulièrement. La CESAP joue un rôle fondamental pour favoriser un pareil dialogue en diffusant l'information appropriée et en gérant les connaissances.

27. Outre la facilitation du commerce et l'information commerciale, l'investissement et le développement des entreprises sont d'importance fondamentale lorsqu'il s'agit de renforcer la capacité de l'offre pour que les pays profitent de la mondialisation. Les activités de la CESAP en matière d'investissement et de développement des entreprises portent principalement sur le valorisation des ressources humaines nécessaires au développement des entreprises, sur le renforcement des capacités institutionnelles, sur la promotion des exportations, sur les moyens d'attirer, promouvoir et faciliter les investissements étrangers directs ainsi que sur l'établissement de réseaux entre institutions d'investissement et de développement. À cet égard, des partenariats public-privé rassemblant toutes les parties prenantes peuvent contribuer à éliminer les barrières administratives et faciliter le commerce et les investissements aux niveaux national, régional et mondial. Par l'intermédiaire du Forum des entreprises de l'Asie et du Pacifique, la CESAP favorise le dialogue et le partenariat entre les secteurs public et privé de la région, en vue de permettre la réalisation de certains des objectifs internationalement convenus du Consensus de Monterrey adopté à la Conférence internationale sur le financement du développement ainsi que des objectifs du Millénaire pour le développement. Le Forum comporte un dialogue sur la responsabilité sociale des entreprises et sur la promotion des principes du Pacte mondial dans la région.

28. Dans le cadre de ses activités de développement des entreprises, la CESAP s'intéresse tout particulièrement au développement des PME, qui sont les moins bien préparées à saisir les chances qu'offre la mondialisation alors qu'elles constituent l'épine dorsale de toute économie, et jouent donc un rôle fondamental dans le développement. L'établissement de liens entre petites et grandes entreprises est, à cet égard, une bonne façon d'intégrer les PME aux chaînes logistiques mondiales et d'accroître leur compétitivité. La CESAP, avec le soutien du gouvernement japonais, a commencé à mettre en œuvre un projet d'assistance au renforcement des capacités des PME dans la sous-région Bassin du Mékong. Il s'agit de renforcer les organismes offrant des services d'appui aux PME et d'établir des centres et programmes de liaison commerciale en faveur des PME.

29. Pour renforcer la coopération économique régionale dans divers domaines – politique commerciale, facilitation du commerce, information et recherche sur le commerce et les investissements et développement des entreprises – la CESAP a élaboré le Cadre global de

coopération dans le domaine du commerce et des investissements, qui a reçu l'approbation du Sous-Comité du commerce international et des investissements à sa première session. Il s'agit notamment d'élaborer un ensemble de principes, de pratiques et de procédures opérationnelles, communs et cohérents en vue d'une intégration économique régionale respectant les principes de l'OMC et mettant l'accent sur certaines questions thématiques comme les règles d'origine, tout en menant des activités pour renforcer la facilitation des échanges, particulièrement grâce à une meilleure administration douanière et à l'établissement de normes. Le Cadre devrait contribuer à consolider, regrouper et harmoniser la multitude d'accords commerciaux régionaux et bilatéraux ainsi que les partenariats économiques, et par là rationaliser et renforcer le processus d'intégration économique régionale, qui pourrait porter sur le commerce, les investissements, le financement et d'autres domaines de coopération économique, y compris la coopération financière et monétaire².

B. Transports et tourisme

30. Pour promouvoir le transport routier international, stimuler le développement économique et faciliter les échanges culturels entre les habitants de la région en même temps qu'assurer des liaisons ferroviaires de base entre l'Asie, l'Europe et l'Asie occidentale, la CESAP a lancé les projets de la Route d'Asie et du Chemin de fer transasiatique. À sa quarante-huitième session (1992), la Commission a approuvé le projet intégré relatif au développement des infrastructures de transport terrestre en Asie, qu'elle a, par la suite, fermement soutenu et qui progresse à grands pas. L'Accord intergouvernemental sur le réseau de la Route d'Asie est sur le point d'entrer en vigueur et le secrétariat a convoqué deux réunions sous-régionales pour recenser les besoins et les priorités en matière d'investissement pour le développement du réseau et ses connexions intermodales (voir E/ESCAP/1336, par. 32). Dans le prolongement de ces activités, le Gouvernement japonais a récemment approuvé un projet sur la promotion et le développement de la Route d'Asie: renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental. Ce projet appuie la convocation du Groupe de travail sur la Route d'Asie, une étude de la sécurité routière et une compilation des meilleures pratiques en vue de la participation du secteur privé au développement et à la modernisation des itinéraires de la Route d'Asie.

31. Après avoir adopté l'Accord intergouvernemental sur la Route d'Asie, la Commission a approuvé, à sa soixantième session, l'élaboration d'un accord analogue sur le Chemin de fer transasiatique. La section III ci-après expose les modalités d'examen de l'Accord en question.

32. Le secrétariat a organisé un certain nombre de parcours de démonstration de trains-blocs de conteneurs pour repérer les goulets d'étranglement physiques et non physiques qui compliquent les passages aux frontières sur le couloir nord du Chemin de fer transasiatique. Les parcours réalisés à ce jour sont les suivants:

² Voir pour plus amples détails: «Zones de libre-échange dans le cadre du multilatéralisme en Asie et dans le Pacifique: progrès, difficultés et perspectives» (E/ESCAP/SCITI/1).

- 1) Port de Tianjin (Chine)-Oulan-Bator (8-11 novembre 2003)
- 2) Port de Lyanyungang (Chine)-Almaty (22-29 avril 2004)
- 3) Brest (Biélorusie)-Oulan-Bator (15-24 juin 2004)
- 4) Port de Vostochny (Fédération de Russie)-Malszewicze (Pologne) (6-18 juillet 2004).

33. On prévoit l'organisation d'autres parcours de démonstration dans un certain nombre de couloirs, et notamment entre la péninsule coréenne et l'Asie centrale, dans le couloir nord-sud (Fédération de Russie-République islamique d'Iran-Inde), et entre Bandar Abbas et Almaty (conjointement à l'ouverture de la ligne de chemin de fer Bafq-Mashad (République islamique d'Iran) au premier semestre de 2005).

34. Outre les projets précités, le secrétariat travaille à un certain nombre de projets répondant aux préoccupations des pays sans littoral et de transit, selon les instructions de la Conférence ministérielle internationale des pays en développement sans littoral et de transit, des pays donateurs et des organismes internationaux de financement et de développement sur la coopération en matière de transport en transit, tenue à Almaty (Kazakhstan) en août 2003. Les activités comprennent le volet sur les liaisons de transport Europe-Asie du projet du Compte des Nations Unies pour le développement visant à renforcer les capacités d'aménagement de liaisons de transport terrestre et de transport terrestre (voir E/ESCAP/1336, par. 18), et le soutien accordé au Groupe de travail du projet sur les transports et la facilitation du franchissement des frontières du Programme spécial pour les économies d'Asie centrale.

35. Dans sa résolution 58/289, en date du 14 avril 2004, sur l'amélioration de la sécurité routière mondiale, l'Assemblée générale a prié le Secrétaire général de mettre à profit les compétences particulières des commissions régionales des Nations Unies, ainsi que de l'Organisation mondiale de la santé et de la Banque mondiale pour établir le rapport qu'il lui présenterait à sa soixantième session conformément à ladite résolution. En adoptant cette résolution, l'Assemblée générale a noté la recommandation qui lui était faite d'inviter les commissions régionales de l'ONU à prévoir dans leurs programmes de travail respectifs des activités visant à: i) encourager les pratiques régionales qui ont fait leurs preuves dans le domaine de la sécurité routière; ii) aider les États membres à se doter de normes adaptées au contexte national; iii) appuyer les programmes de renforcement des ressources humaines et des capacités techniques dans le domaine de la sécurité routière; iv) encourager l'élaboration et l'application de politiques de transport viables axées sur la sécurité routière; v) faciliter l'adoption de politiques multisectorielles assorties d'objectifs précis et de mécanismes de gestion adaptés; vi) faciliter l'établissement de stratégies à court et à moyen terme en vue de répondre aux priorités fixées en matière de sécurité routière. Il faudrait dégager des ressources financières supplémentaires afin de mener à bien ces activités³.

³ «Crise mondiale de la sécurité routière», note du Secrétaire général (A/58/228), par. 44 k).

36. Dans le domaine de la sécurité routière, le secrétariat a entrepris un certain nombre d'activités: il a notamment mis à jour la base de données Asie-Pacifique de la CESAP sur les accidents de la route et réalisé un projet dans les pays membres de l'Initiative de coopération économique Bangladesh-Inde-Myanmar-Sri Lanka-Thaïlande (Initiative de la Baie du Bengale en matière de coopération technique et économique multisectorielle). La publication de la CESAP *Guidelines on Road Safety Action Plans and Programmes*⁴ a été utilisée par la République islamique d'Iran pour mettre au point des modalités de réduction des accidents de la route. Par ailleurs, un aperçu de projet sur l'échange entre pays de bonnes pratiques et de ressources a été préparé aux fins de financement par des donateurs éventuels; il porte sur le contenu de campagnes de sécurité routière dans les médias et à des emplacements appropriés et sur leur reproduction dans le cadre d'un mécanisme régional de partage.

37. D'après une récente évaluation⁵, les besoins nouveaux pour l'équipement et l'entretien, (hors modernisation et remise en état), des infrastructures (énergie, télécommunications, transports et eau) des pays en développement d'Asie de l'Est, d'Asie du Sud et d'Asie centrale et d'Europe se chiffrent à environ 340 milliards de dollars des États-Unis par an entre 2005 et 2010. D'après la même étude, les pays en développement de l'ensemble du monde auraient à consacrer environ 21 % du total de leurs investissements dans les routes et les chemins de fer. Toutefois, l'écart est considérable entre les besoins d'investissement et le financement que procurent l'aide publique au développement, le budget de l'État et les institutions financières nationales. Les gouvernements se tournent donc vers le secteur privé pour concevoir, construire, financer et exploiter l'infrastructure grâce à différentes formes de partenariat public-privé

38. En ce qui concerne le financement des infrastructures, le secrétariat travaille sur des partenariats public-privé et sur la promotion de «fonds routiers». Au titre de son projet interdivisions sur la prestation de services de base pour les pauvres dans le cadre de partenariats public-privé: suite donnée par la CESAP au Sommet mondial pour le développement durable, le secrétariat a élaboré des indicateurs d'aptitude au partenariat public-privé ainsi que du matériel de formation, portant sur les aspects financiers et juridiques des partenariats. En collaboration avec la Banque mondiale, la CESAP a organisé un séminaire régional à Bangkok en 1996 ainsi que 10 ateliers nationaux sur la gestion et le financement de l'entretien des routes, à la suite desquels un certain nombre de pays de la région de l'Asie et du Pacifique ont créé des fonds routiers pour assurer une gestion durable et un financement à long terme des routes. Le Bangladesh, l'Inde, le Népal, le Pakistan, la République démocratique populaire lao et le Viet Nam ont entrepris des réformes pour mobiliser de nouvelles ressources en faveur de l'entretien des routes. Une deuxième série d'activités est envisagée dans ce domaine au titre du projet sur la promotion et le développement de la Route d'Asie: renforcement des capacités pour la mise en œuvre de l'Accord intergouvernemental, projet qui sera financé par le Gouvernement japonais.

⁴ Publication des Nations Unies, numéro de vente E.00.II.F.5.

⁵ M. Fay et T. Yepes "Investing in infrastructure: what is needed from 2000 to 2010", World Bank Policy Research Working Paper 3102 (Washington DC, Banque mondiale, 2003).

39. Reconnaissant l'importance du tourisme, la Commission a adopté, à sa cinquante-cinquième session (1999), le Plan d'action pour un développement touristique viable dans la région de l'Asie et du Pacifique (1999-2005). Ce Plan sert de cadre au renforcement des capacités nationales et à la promotion de la coopération régionale, fixe les conditions générales d'un développement touristique durable et énonce des propositions d'action aux niveaux national et régional. Il comporte six domaines thématiques: a) mise en valeur des ressources humaines dans le secteur du tourisme; b) impact économique du tourisme; c) gestion environnementale du tourisme; d) développement des infrastructures et investissements dans le secteur du tourisme; e) facilitation des voyages; et f) coopération régionale et sous-régionale en faveur du développement du tourisme.

40. La Commission a approuvé à sa soixantième session (Shanghai, Chine, 2004) la tenue d'une réunion intergouvernementale sur le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique qui se tiendra pendant trois jours en novembre 2005 à l'invitation du Gouvernement indonésien.

C. Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

41. Au titre des initiatives régionales pour les deux phases du Sommet mondial sur la société de l'information, la CESAP a organisé un certain nombre de manifestations régionales, dont deux conférences régionales et quatre conférences sous-régionales. Les résultats en seront communiqués dans le cadre des travaux préparatoires à la deuxième phase du Sommet mondial, prévue à Tunis en novembre 2005. Les activités régionales ont porté sur l'application du Plan d'action de Genève et sur les deux questions laissées en suspens: la gouvernance de l'Internet et les mécanismes financiers des TIC pour le développement. Cinq des six activités prévues sont terminées, à savoir, la première conférence régionale et les quatre conférences sous-régionales, tenues respectivement à Bangkok, Bichkek, Suva, Bali et Katmandou. Ces deux dernières ont porté sur la question des technologies de l'information et de la communication, y compris l'application de technologies spatiales à la gestion des catastrophes fondée sur les connaissances, puisqu'un grand nombre de pays participants avaient été frappés par le récent tsunami. Lors de ces deux conférences sous-régionales, les pays membres ont instamment invité le système des Nations Unies, y compris la CESAP, à jouer un rôle de coordination dans la mise sur pied d'un système régional d'alerte en cas de tsunami et dans la gestion pluridisciplinaire des catastrophes.

42. Suivant les critères du Plan d'action du Sommet mondial, le secrétariat met en œuvre le programme des TIC pour aider les pays membres à élaborer des politiques facilitatrices et un cadre régulateur afin que tous puissent mettre à profit les avantages des TICE. Les activités portent notamment sur l'application des TIC à la promotion du secteur privé, l'établissement d'une société du savoir, les politiques de valorisation des ressources humaines dans le domaine des TIC et la promotion de partenariats public-privé.

43. Bien que le développement des TIC et leurs applications suivent un rythme dynamique rapide dans la région de l'Asie et du Pacifique, un grand nombre de pays en développement et de communautés de ces pays n'y ont encore qu'un accès limité ou les utilisent peu. Pour y remédier, le secrétariat a lancé diverses activités propres à renforcer les capacités humaines et institutionnelles en matière d'application des TIC: administration électronique, commerce électronique et téléenseignement et promotion de la gestion du savoir et du réseautage. Il poursuivra ces activités, et notamment l'étude analytique d'options technologiques appropriées et l'élaboration de directives sur la mise en œuvre de diverses applications des TIC, pour aider les pays à utiliser ces dernières. Par ailleurs, il envisage de publier, à partir de l'exercice biennal 2006-2007, des documents directifs sur les applications des TIC à l'économie du savoir, dans lesquels il fera le bilan et dégagera les tendances de certaines applications des TIC tout en faisant des recommandations au sujet de leur mise en œuvre.

44. En exécution du Plan d'action du Sommet mondial, qui invite instamment les pays à connecter tous les villages aux TIC en créant des points d'accès communautaires et parvenir ainsi à une société inclusive de l'information, le secrétariat privilégie la promotion de cybercentres communautaires grâce à un partage des bonnes pratiques, au renforcement des capacités des communautés en matière de TIC, à une sensibilisation des responsables politiques aux avantages des TIC et à la mise en œuvre de projets pilotes de démonstration. L'un de ces projets pilotes, financé par la Banque asiatique de développement (BASD), doit démarrer en 2005, et porter sur la création de cybercentres communautaires durables dans les pays de la région.

45. Suivant la recommandation de la Commission à sa cinquante-neuvième session, le secrétariat travaille avec des pays membres et des organisations internationales à concrétiser l'idée de mécanismes régionaux de coopération pour l'application des techniques spatiales à la gestion des catastrophes en vue de créer un environnement favorable au partage international des ressources et d'aider à combler les insuffisances nationales face aux catastrophes naturelles. Un nombre croissant de pays appartenant ou non à la région et dotés de capacités spatiales ont exprimé leur intention de contribuer à la gestion des catastrophes.

46. Le secrétariat a organisé en 2004 plusieurs ateliers portant sur l'utilisation des TICE dans la gestion des catastrophes, notamment pour le suivi et l'évaluation des sécheresses dans l'agriculture, la gestion des inondations et les catastrophes apparentées, ainsi que sur les produits et services d'information spatiale. Ces ateliers ont recommandé un réseautage aux niveaux institutionnel, sous-régional ou régional pour permettre des échanges de services d'experts et le partage de produits et services d'information. Au niveau national, il importe de renforcer la coordination interinstitutions en précisant clairement les responsabilités des institutions nodales et des institutions d'appui, et de prévoir des politiques et des ressources permettant de participer à des mécanismes de coopération, comme la Charte internationale «Espace et catastrophes majeures», et d'en tirer parti.

47. Le sous-programme sur les TICE a porté récemment sur les moyens d'assurer un accès équitable à ces technologies. À sa deuxième session tenue à Bangalore (Inde) en octobre 2004, le Comité consultatif intergouvernemental du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable a passé en revue les résultats obtenus en 10 ans dans l'application du PRORESPACE et s'est intéressé au nouveau rôle de ce Programme dans le contexte de la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement ainsi que des objectifs du Sommet mondial sur la société de l'information et du Sommet mondial pour le développement durable. Une table ronde a été organisée à cette occasion avec la participation des chefs de secrétariat des agences spatiales et des points de contact nationaux du PRORESPACE pour discuter les questions régionales et les domaines prioritaires communs auxquels les technologies spatiales pourraient être appliquées, ainsi que le rôle des agences spatiales et de la CESAP dans la préparation de la troisième Conférence ministérielle sur les applications des techniques spatiales au développement durable en Asie et dans le Pacifique (2007).

48. Pour préparer la région à l'introduction prochaine des services à large bande par satellite, il est essentiel d'encourager les partenariats public-privé afin de créer un mécanisme de services viable, à un coût abordable. La CESAP a entamé un dialogue avec des exploitants de communications par satellite à ce sujet ainsi que dans le contexte des secours et des communications vitales en cas de catastrophe. Une enquête sur les ressources à large bande par satellite, qui servira à établir un forum pour la création de partenariats entre les fournisseurs de services et des groupes d'utilisateurs potentiels de l'administration publique, a été effectuée en collaboration avec le Conseil Asie-Pacifique des communications par satellite et d'autres organisations régionales et internationales comme l'Union internationale des télécommunications et le Bureau des affaires spatiales de l'ONU.

49. Le sous-programme TICE joue un rôle de catalyseur dans de nombreuses initiatives internationales et régionales en faveur des TICE, ces technologies étant désormais plus disponibles et plus accessibles pour les pays. C'est ainsi que, récemment, la République islamique d'Iran a proposé de créer un centre de gestion des catastrophes utilisant les TICE, qu'il a été proposé d'établir un système d'alerte aux tsunamis dans l'océan Indien, et que la Chine a proposé une constellation de satellites pour la surveillance de l'environnement et la gestion des catastrophes afin de fournir plus rapidement des renseignements à l'appui des efforts internationaux de lutte contre les catastrophes.

D. Environnement et développement durable

50. Pour pouvoir appliquer effectivement le modèle de «croissance verte» et en apprécier l'intérêt et les difficultés, il importe de mener un travail de recherche et d'analyse suivi d'un dialogue approfondi sur les orientations futures. Le secrétariat élabore, à cet égard, avec le soutien du gouvernement de la République de Corée, un projet intitulé: Initiative de Séoul pour une «croissance verte». Il a proposé aussi de faire paraître, à partir de l'exercice biennal 2006-2007, une publication-phare biennale, intitulée *Green Growth*, qui diffusera régulièrement les résultats de ses recherches et

examens à l'intention des décideurs de la région de l'Asie et du Pacifique. Il lancera, par ailleurs, un projet sur l'élaboration de diverses options visant à améliorer la durabilité des modes de consommation et de production, tout en restant dans la ligne de la culture et des modes de vie traditionnels.

51. Dans le secteur énergétique, le secrétariat se propose de privilégier un travail analytique en vue de promouvoir un cadre facilitateur dans les domaines suivants: sécurité, tarification, coopération régionale et sous-régionale et commerce et investissement à l'appui d'un développement énergétique durable. Dans le cadre des travaux prioritaires pour 2006-2007, on analysera les indicateurs de développement durable applicables au secteur de l'énergie électrique afin de faciliter la planification, la construction et la gestion des services publics d'électricité, y compris la production, la transmission et la distribution ainsi que la gestion de la demande; ainsi seront traitées les questions relatives à l'utilisation finale de l'électricité. À ce sujet, le secrétariat se propose de remanier à partir du prochain exercice biennal sa publication périodique sur l'énergie électrique en s'intéressant à ces divers éléments.

52. La CESAP a mis en chantier, en coopération avec la BAsD, un document d'information technique sur l'eau, l'assainissement et la santé, dans le cadre du projet PNUD/CESAP sur l'appui à apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique. Le document vise à dégager les rapports entre gestion de l'eau et réduction de la pauvreté à partir d'un cadre conceptuel qui s'articule autour de quatre dimensions de réduction de la pauvreté: assurer des moyens de subsistance durables, améliorer la santé, réduire la vulnérabilité et promouvoir la croissance économique. Il analysera aussi les progrès enregistrés en Asie et dans le Pacifique dans la réalisation des objectifs d'approvisionnement en eau et d'assainissement, et déterminera les modifications et réformes institutionnelles nécessaires dans le secteur de l'eau pour que les objectifs du Millénaire puissent être atteints dans la région. Le document constituera une importante contribution au deuxième rapport sur les objectifs du Millénaire que la CESAP, la BAsD et le PNUD élaborent au sujet de l'objectif 7, «Assurer un environnement durable».

53. En association avec le Centre asiatique pour la préparation aux catastrophes, le secrétariat mettra en œuvre un projet financé par la Commission européenne sur des partenariats pour l'atténuation des effets des catastrophes en Asie du Sud-Est. Ce projet, qui intéresse le Cambodge, l'Indonésie, la République démocratique populaire lao, le Timor-Leste et le Viet Nam, vise à créer un environnement facilitateur pour la gestion communautaire des risques de catastrophe en favorisant la prise en charge des programmes nationaux et des organismes locaux, en développant les capacités des responsables de la gestion et en établissant ou renforçant les partenariats.

54. Notant que la Commission du développement durable avait à sa onzième session (2003) insisté sur le rôle des commissions régionales dans l'application du Plan de mise en œuvre de Johannesburg, la Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique, à sa cinquante-neuvième session (2003), a engagé le secrétariat à s'employer activement à donner effet au Plan, conformément aux décisions ainsi prises.

55. Suite à cette demande, le secrétariat étudie actuellement les options et modalités propres à assurer le succès des préparatifs régionaux des quatorzième et quinzième session de la Commission du développement durable, qui mettront l'accent sur un ensemble de questions thématiques, à savoir: a) l'énergie au service du développement durable, b) le développement industriel, c) la pollution atmosphérique/atmosphère et d) les changements climatiques, comme le stipule le programme de travail pour la période 2004-2017 de la Commission du développement durable.

56. Étant donné la dimension et la diversité des questions relevant du groupe thématique visé, le secrétariat recourt à une approche de collaboration interinstitutions pour effectuer les travaux préparatoires régionaux en sollicitant le concours d'institutions des Nations Unies et d'autres organismes de manière à assurer une démarche globale consolidée qui comprenne l'identification des obstacles et des limites, les nouveaux problèmes et les nouvelles possibilités et la mise en commun des enseignements tirés et des pratiques ayant fait leurs preuves dans la région de l'Asie et du Pacifique. Le résultat de ce travail devrait faire l'objet d'une réunion régionale prévue pour la fin de 2005 ou le début de 2006 selon les circonstances.

III. QUESTIONS SOUMISES À L'EXAMEN DE LA COMMISSION

A. Questions soumises à un calendrier

57. Le secrétariat a organisé en novembre 2004 une réunion d'experts chargée d'examiner un accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique. Deux réunions sous-régionales sont prévues pour examiner le projet d'accord en Asie du Sud et en Asie centrale. Le Sous-Comité pour l'infrastructure et la facilitation des transports et le tourisme «a été heureux de noter les progrès réalisés à la réunion régionale tenue à Bangkok les 22 et 23 novembre 2004 pour lancer le processus de négociation d'un accord intergouvernemental sur le réseau du Chemin de fer transasiatique. À cet égard, il a recommandé l'organisation d'une réunion intergouvernementale en 2005 pour mettre au point le projet d'accord. Il a aussi recommandé que celui-ci soit prêt pour adoption à la soixante-deuxième session de la Commission et qu'une cérémonie de signature soit organisée à la Conférence ministérielle sur les transports qui se tiendrait en novembre 2006»⁶. Puisque le Comité de la gestion de la mondialisation ne se réunira pas avant la deuxième partie de 2005, la Commission voudra peut-être envisager d'appuyer cette recommandation du Sous-Comité.

58. Le Sous-Comité a également examiné un certain nombre de questions concernant la Réunion intergouvernementale sur le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique, qui doit se tenir en novembre 2005, et il a fait diverses propositions et recommandations à soumettre au Comité de gestion de la mondialisation⁷. Puisqu'il est peu probable que ce dernier se réunisse avant la fin de cette année, la Commission voudra peut-être envisager de prendre les mesures suivantes:

⁶ «Rapport du Sous-Comité pour l'infrastructure et la facilitation des transports et le tourisme sur sa première session (Bangkok, 24-26 novembre 2004)» (E/ESCAP/STIFT/Rep.), par. 10.

⁷ Ibid., par. 38 et 39.

a) Approuver la proposition du Sous-Comité d'inscrire quatre grandes questions au projet d'ordre du jour de la Réunion intergouvernementale: i) renforcement du rôle du tourisme dans le développement socioéconomique et la réduction de la pauvreté; ii) facilitation des voyages et développement des transports et autres infrastructures à caractère touristique; iii) gestion socioculturelle et environnementale du tourisme; et iv) valorisation des ressources humaines dans le secteur du tourisme;

b) Faire sien l'appui très ferme apporté par le Sous-Comité à une deuxième phase du Plan d'action pour le développement durable du tourisme dans la région de l'Asie et du Pacifique (2006-2012);

c) Approuver la recommandation du Sous-Comité tendant à faire des quatre points du projet d'ordre du jour les axes prioritaires de la deuxième phase du Plan d'action.

B. Questions diverses

59. La Commission voudra peut-être prendre acte des progrès réalisés dans la mise en œuvre des quatre sous-programmes du programme de travail pour 2004-2005 qui relèvent de la compétence du Comité thématique de la gestion de la mondialisation, et donner des instructions à cet égard.

60. Elle pourra se pencher sur les questions suivantes.

Commerce et investissement

a) Pour stimuler plus avant la coopération régionale en matière de commerce et d'investissement, il est proposé que la CESAP organise une réunion de hauts responsables afin de préparer la sixième Conférence ministérielle de l'OMC qui doit se tenir à Hong Kong (Chine) en décembre 2005. Cette réunion pourrait prendre la forme d'un dialogue ouvert entre représentants des pouvoirs publics, représentants du secteur des affaires et analystes des politiques sur des questions d'intérêt commun. La Commission est priée de donner au secrétariat des indications sur les principales questions de développement qui devraient être au centre des débats de la réunion;

b) Le Centre de recherches pour le développement international assure le financement initial des activités du réseau ARTNeT jusqu'en 2007, mais une aide supplémentaire est nécessaire pour permettre la participation des institutions et des décideurs de l'ensemble de la région de la CESAP et pour étayer les activités de renforcement des capacités de recherche du réseau dans les pays les moins avancés. La Commission est invitée à examiner le développement du réseau et à donner au secrétariat de nouvelles indications sur les activités de recherche à entreprendre dans le domaine du commerce;

La Commission pourra aussi envisager de prendre les mesures suivantes:

c) Donner de nouvelles instructions au secrétariat sur l'étendue de ses activités destinées à promouvoir le dialogue et le partenariat entre les secteurs public et privé dans la région;

d) Donner son avis sur le Cadre global de coopération dans le domaine du commerce et des investissements, qui a été approuvé par le Sous-Comité du commerce international et des investissements à sa première session;

Transports et tourisme

e) Réaffirmer son appui aux activités relevant du sous-programme transports et tourisme;

Technologies de l'information, de la communication et de l'espace

f) Aider les pays à développer des applications portant sur le commerce électronique et les transactions électroniques et à élaborer un cadre juridique les facilitant;

g) Aider les pays à donner effet aux conclusions du Sommet mondial sur la société de l'information, (phases de Genève et de Tunis);

h) Développer des cybercentres communautaires dans les zones rurales ou éloignées pour les faire bénéficier des avantages des TICE et réduire la fracture numérique;

i) Renforcer les capacités des pays à élaborer des politiques des TIC et à appliquer les TICE au développement socioéconomique, y compris la gestion des catastrophes;

j) Poursuivre la mise en œuvre du Programme régional pour les applications des techniques spatiales au développement durable et l'élaboration de mécanismes régionaux de coopération assurant un accès équitable aux TICE;

k) Renforcer les partenariats public-privé en vue d'assurer un accès durable aux TICE ainsi qu'aux services et applications utilisant ces technologies;

Environnement et développement durable

l) Appuyer la proposition du secrétariat de préparer et faire paraître régulièrement une publication phare sur la «Croissance verte»;

m) Approuver le remodelage de la publication périodique *Electric Power in Asia and the Pacific* de façon à y incorporer une analyse des indicateurs du développement durable dans le secteur de l'énergie électrique;

n) Examiner les projets et initiatives précités dans le document d'information technique CESAP/BAsD/PNUD sur l'appui à apporter à la réalisation des objectifs du Millénaire pour le développement en Asie et dans le Pacifique, et le projet CESAP/Centre asiatique pour la préparation aux catastrophes relatif à l'atténuation des effets des catastrophes en Asie du Sud-Est; conseiller le secrétariat sur les modalités d'exécution et lui fournir des informations sur les diverses expériences nationales de façon qu'il puisse assurer la bonne réalisation de ces projets;

o) Appuyer les modalités proposées dans le présent document au sujet des préparatifs régionaux des quatorzième et quinzième sessions de la Commission du développement durable pour que la contribution de la région soit utile, synthétique et riche d'informations. La Commission économique et sociale pour l'Asie et le Pacifique voudra peut-être aussi recommander de faire figurer en bonne place dans les préparatifs régionaux certaines questions d'importance particulière pour la région de l'Asie et du Pacifique et de transmettre au niveau mondial les messages de la région.

- - - - -